

Le requérant <i>(nom, prénom, adresse)</i>	N° de tél.	
Auteur du projet		
Propriétaire foncier		
Emplacement Zone	Parcelle n°	Bâtiment n°
Projet de construction		
Affectation		
Dimensions principales		
Façades (matériaux, couleur)		
Toit (matériaux, couleur)		
Viabilité		
Voie d'accès	Largeur Surface	Pente max.
Place de stationnement		
Raccordements		
Eaux usées		
Eau potable		
Electricité		
Frais de construction		
Remarques		

L'auteur du projet s'engage à poser les profils à temps, à les laisser en place jusqu'à l'entrée en vigueur de la décision concernant le projet et à payer les émoluments du permis de construire.

Saignelégier, le

Le requérant :

L'auteur du projet :

Le propriétaire foncier :

Voir informations au verso





Si une autorisation de dérogation est requise pour le projet de construction, il y a lieu de la joindre à la présente demande.

Demande de petit permis de construire

La demande de petit permis de construire doit contenir :

1. la demande de permis de construire, dûment complétée et signée ;
2. la protection-incendie (sauf exception) ;
3. deux jeux de plans, comprenant :
 - plan de situation ; sur lequel la construction projetée sera reportée, avec les dimensions et les distances aux limites.
 - plans des façades ; avec les dimensions.

Chaque plan devra être signé et daté.

Si la construction se situe à la limite de la parcelle voisine, le propriétaire de celle-ci doit donner son accord, soit par écrit, soit en signant le plan de situation.

D'autres autorisations peuvent être nécessaires selon la construction projetée.

Le dossier est en dépôt public durant 10 jours.

L'émolument minimum se monte à : Fr. 50.- pour le petit permis

D'autres émoluments peuvent être perçus selon les autorisations délivrées.

